

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2010**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt quatre mars deux mille dix, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le trente mars deux mille dix à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire (points 1 à 10 et 16 à la fin) ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE (points 1 à 9 et du point 11 à la fin), S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE (à partir du point 5), G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER (points 1 à 9 et du point 11 à la fin), A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUPLAN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA (points 1 à 20), D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRÉ, P.H. CONSTANT (jusqu'au point 20), M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : P. GUYON (à P. BUCHET), P. DUCHEMIN (à L. ZANOLIN), P.H. CONSTANT (à M. GALANTE-GUILLEMINOT après le point 20)

**Absents excusés** : P. BUCHET (points 11 à 15), JJ. FREDOUILLE (point 10), M. FAYOLLE (points 1 à 4), J. GUNTZBURGER (point 10), J. N'GALLE-EBOA (après le point 20)

**Absent non excusé** : D. LAFON

**Secrétaire** : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 18 février 2010 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Le procès-verbal du 18 février 2010 est adopté à l'unanimité**

**PETITE ENFANCE**

**1 - Approbation de la convention cadre entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses relative à la municipalisation des crèches collectives départementales**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention cadre relative à la municipalisation des crèches départementales de Fontenay-aux-Roses.

**Vœu déposé par la Majorité Municipale relatif à la création d'un service public de la petite enfance**

*« Considérant que l'accueil des jeunes enfants est une nécessité pour les parents afin de concilier leurs vies familiale et professionnelle,*

*Considérant que ces accueils doivent être de qualité afin de permettre l'épanouissement et l'éducation des jeunes enfants,*

*Considérant que le Gouvernement contraint la Caisse d'Allocations Familiales à diminuer sa participation pour les crèches et met en cause la qualité de cet accueil (diminution de personnels qualifiés, augmentation du nombre d'enfants dans les mêmes locaux),*

*Considérant que le Gouvernement envisage de remplacer l'école maternelle avant l'âge de 4 ans par la création de jardins d'enfant financés par les communes et les familles,*

*Considérant que le Département se désengage du financement des crèches publiques et associatives au profit des crèches privées à but lucratif,*

*Considérant que les communes confrontées aux demandes pressantes et légitimes des habitants se retrouvent de plus en plus seules à gérer cet accueil, extrêmement lourd financièrement, pouvant aller jusqu'à 9.000 € par an et par enfant pour la commune.*

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses souhaite :

1. La création d'un service public de la petite enfance afin de permettre aux parents qui le souhaitent de bénéficier d'un mode de garde de qualité organisé et contrôlé par les pouvoirs publics à des tarifs adaptés aux revenus et à la composition de la famille. Ce nouveau service public et la formation des professionnels de la petite enfance dont la pénurie est profonde doivent devenir une cause nationale.

2. Un co-financement refondé de ce service public.

Si l'accueil doit être organisé par les communes pour un fonctionnement de proximité, son coût doit être partagé entre la Commune, le Département et l'Etat.

3. Le maintien de la qualité de l'accueil dans les crèches. Le Conseil municipal exprime sa solidarité avec le personnel de crèche afin que leurs conditions de travail ne soient pas détériorées pour garantir un accueil de qualité aux tout petits.

4. Le maintien du droit à l'école maternelle pour les enfants à partir de l'âge de 2 ans. »

#### **Vœu adopté à la majorité absolue**

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bulet-Ladarré, M. Constant, M. Faye s'abstiennent)

#### **2 – Approbation du règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil petite enfance gérées par une commune ou un établissement public**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil Petite Enfance gérées par une commune ou un établissement public proposé par le Conseil Général.

#### **CULTURE**

#### **3 – Opération de renouvellement de matériel informatique de la médiathèque – Demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'acheter le matériel informatique et des logiciels complémentaires pour la somme de 15 081,39 € HT (quinze mille quatre vingt un euros et trente neuf centimes HT), soit 18 037,34 € TTC (dix huit mille trente sept euros et trente quatre centimes TTC), auprès des sociétés ARCHIMED, INFOR, UGAP ;
- de solliciter auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine, du Conseil Régional d'Ile-de-France et de l'Etat les subventions au taux le plus élevé.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **4 – Modification du tableau des effectifs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de la suppression d'un poste d'assistant qualifié de conservation hors classe du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
- de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

#### **EMPLOI**

#### **5– Désignation des représentants de la ville de Fontenay aux Roses, au sein de l'Association « Archimède » Mission Locale Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff**

A l'issue d'un vote à bulletins secrets les résultats ont été les suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne = 34  
Monsieur N'Galle-Eboa = 26 voix  
Madame Zinger = 25 voix  
Madame Bulet-Ladarré = 7 voix  
Bulletins nuls = 1

Monsieur N'Galle-Eboa et Madame Zinger sont donc élus représentants de la Ville au sein de l'Association « Archimède » Mission Locale Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff

## PREVENTION

### 6- Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat Local de Sécurité

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

## COMMANDE PUBLIQUE

### 7- Avenant n°1 au lot N°2 démolition-fondation-gros œuvre-VRD du marché de travaux M.03.09 : démolition et construction d'un marché aux comestibles et de parkings

Un amendement de M. Faye est rejeté à la majorité absolue (seul M. Faye vote pour).

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°2 « Démolition- fondation-gros œuvre-VRD » du marché de travaux M.03.09 « Démolition et construction d'un marché aux comestibles et de parkings » avec l'entreprise HANNY S.A.S.

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bulet-Ladarré, M. Constant, M. Faye votent contre)

## AMENAGEMENT/TRAVAUX/URBANISME

### 8 – Travaux de modernisation de la salle de cinéma « Le SCARRON » -Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Centre National du Cinéma et de l'image animée, des aides, au taux le plus élevé, pour les travaux et améliorations de la salle de cinéma « Le SCARRON ». La dépense, estimée à 452 000 € H.T est inscrite au budget de l'exercice en cours.

### 9 – Travaux d'aménagement de l'office et du restaurant de l'école Jean Macé : autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de permis de construire

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de permis de construire relatif au projet de réaménagement du restaurant et de l'office de l'école Jean Macé ; et autorise le Maire à déposer ce dossier.

### 10 – Conventions entre le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) et la ville de Fontenay-aux-Roses pour la rue Moulin Blanchard : - co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux - participation financière du SIPPAREC pour les travaux de mise en souterrain des réseaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux à réaliser dans la rue Moulin Blanchard ainsi que la convention financière qui fixe à 60% la subvention versée par le SIPPAREC dans le cadre de la réalisation des travaux et à 50% la subvention versée par le SIPPAREC dans le cadre des études.

(M. Guntzburger membre du conseil d'administration du SIPPAREC ne prend pas part au vote)

## FINANCES

### 11 – Approbation du compte administratif 2009 de la Ville – Budget principal

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve, par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2009 :

|  |                           | DEPENSES        | RECETTES        |
|--|---------------------------|-----------------|-----------------|
| REALISATIONS<br>DE L'EXERCICE<br>(mandats et titres) | Section de fonctionnement | a 28 182 551.40 | a 29 669 587.63 |
|  | Section d'investissement  | b 9 836 463.23  | h 9 973 976.34  |

+

+

|                                 |  |   |              |   |              |
|---------------------------------|--|---|--------------|---|--------------|
| REPORTS<br>DE L'EXERCICE<br>N-1 | Report en section de<br>fonctionnement (002) | c |              | i | 3 200 000.00 |
|                                 | Report en section<br>d'investissement (001)  | d | 1 899 360.24 | i |              |

= =

|                                   |          |               |          |               |
|-----------------------------------|----------|---------------|----------|---------------|
| TOTAL<br>(réalisations + reports) | =a+b+c+d | 39 918 374.87 | =q+h+i+j | 42 843 563.97 |
|-----------------------------------|----------|---------------|----------|---------------|

|   |  |      |              |      |              |
|---|--|------|--------------|------|--------------|
| RESTES A REALISER<br>A REPORTER<br>EN N+1 | Section de fonctionnement                        | e    |              | k    |              |
|   | Section d'investissement                         | f    | 1 904 046.83 | l    | 2 366 964.00 |
|   | TOTAL des restes à réaliser<br>à reporter en N+1 | =e+f | 1 904 046.83 | =k+l | 2 366 964.00 |

|                    |                           |              |               |              |               |
|--------------------|---------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| RESULTAT<br>CUMULE | Section de fonctionnement | =a+c+e       | 28 182 551.40 | =q+i+k       | 32 869 587.63 |
|                    | Section d'investissement  | =b+d+f       | 13 639 870.30 | =h+j+l       | 12 340 940.34 |
|                    | TOTAL CUMULE              | =a+b+c+d+e+f | 41 822 421.70 | =q+h+i+j+k+l | 45 210 527.97 |

(Mme Galante-Guillemint, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Constant, M. Faye votent contre)

### **12 – Approbation du compte de gestion 2009 de la Ville – Budget principal**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2009 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2009 de la ville présenté par l'Ordonnateur.

(Mme Galante-Guillemint, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Constant, M. Faye votent contre)

### **13 – Affectation du résultat 2009 de la Ville**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 (4 687 036.23 €) à hauteur de 1 298 929.96 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter le solde soit 3 388 106.27 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

(Mme Galante-Guillemint, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Constant votent contre. M. Faye ne prend pas part au vote)

### **14 – Approbation du compte administratif 2009 – Budget des insertions publicitaires**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal approuve, par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2009 :

|  |                           | DEPENSES |            | RECETTES |            |
|--|---------------------------|----------|------------|----------|------------|
| REALISATIONS<br>DE L'EXERCICE<br>(mandats et titres) | Section de fonctionnement | a        | 106 776.80 | q        | 106 776.80 |
|  | Section d'investissement  | b        |            | h        |            |

+ +

|                                 |  |   |  |   |  |
|---------------------------------|--|---|--|---|--|
| REPORTS<br>DE L'EXERCICE<br>N-1 | Report en section de<br>fonctionnement (002) | c |  | i |  |
|                                 | Report en section<br>d'investissement (001)  | d |  | i |  |

= =

|                                   |          |            |          |            |
|-----------------------------------|----------|------------|----------|------------|
| TOTAL<br>(réalisations + reports) | =a+b+c+d | 106 776.80 | =q+h+i+j | 106 776.80 |
|-----------------------------------|----------|------------|----------|------------|

|   |  |                            |                            |
|---|--|----------------------------|----------------------------|
| RESTES A REALISER<br>A REPORTER<br>EN N+1 | Section de fonctionnement                        | e                          | k                          |
|   | Section d'investissement                         | f                          | l                          |
|   | TOTAL des restes à réaliser<br>à reporter en N+1 | =e+f                       | =k+l                       |
| RESULTAT<br>CUMULE                        | Section de fonctionnement                        | =a+c+e<br>106 776.80       | =q+i+k<br>106 776.80       |
|   | Section d'investissement                         | =b+d+f                     | =h+j+l                     |
|   | TOTAL CUMULE                                     | =a+b+c+d+e+f<br>106 776.80 | =q+h+i+j+k+l<br>106 776.80 |

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Constant votent contre. M. Faye ne prend pas part au vote)

#### **15 – Approbation du compte de gestion 2009 – Budget des insertions publicitaires**

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2009 qui présente des résultats concordant avec celui du compte administratif 2009 des insertions publicitaires présenté par l'Ordonnateur.

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Constant votent contre. M. Faye ne prend pas part au vote)

#### **16 – Autorisation de programme et crédits de paiement**

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de réviser l'ensemble des crédits de paiements comme suit :

##### *Réhabilitation des offices de restauration*

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Montant global de l'AP | 7 831 657,00 €        |
| CP Antérieurs          | 5 060 275,02 €        |
| <b>CP 2010</b>         | <b>766 197,52 €</b>   |
| CP 2011                | 725 761,00 €          |
| CP 2012                | 862 659,00 €          |
| CP 2013                | 416 764,46 €          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>7 831 657,00 €</b> |

##### **FINANCEMENT**

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Autofinancement / emprunt | 3 747 696,60 €        |
| Subvention                | 2 871 463,26 €        |
| FCTVA                     | 1 212 497,14 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>7 831 657,00 €</b> |

##### *Reconstruction du marché aux comestibles*

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Montant global de l'AP | 8 540 000,00 €        |
| CP Antérieurs          | 1 000 035,83 €        |
| <b>CP 2010</b>         | <b>4 855 003,68 €</b> |
| CP 2011                | 2 684 960,49 €        |
| <b>TOTAL</b>           | <b>8 540 000,00 €</b> |

### FINANCEMENT

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Autofinancement / emprunt | 5 424 637,20 €        |
| Subvention                | 1 793 200,00 €        |
| FCTVA                     | 1 322 162,80 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>8 540 000,00 €</b> |

#### *Amélioration de l'habitat*

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| <b>Montant global de l'AP</b> | <b>626 595,00 €</b> |
| CP Antérieurs                 | 562 989,64 €        |
| <b>CP 2010</b>                | <b>63 605,36 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>626 595,00 €</b> |

### FINANCEMENT

|                           |                     |
|---------------------------|---------------------|
| Autofinancement / emprunt | 469 799,10 €        |
| Subvention                | 156 795,90 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>626 595,00 €</b> |

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bulet-Ladarré, M. Constant, M. Faye votent contre)

### 17 – Subventions aux associations et établissements publics pour 2010

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2010, aux associations ou établissements ci-après :

(M. Faye vote contre)

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessous ne participent pas au vote correspondant

| BENEFICIAIRES                                | Propositions<br>Budgétaires | BENEFICIAIRES                                  | Propositions<br>Budgétaires |
|--|-----------------------------|--|-----------------------------|
| CCAS   | 480 000.00                  | AVF Accueil                                    | 500.00                      |
| Caisse des Ecoles                            | 109 000.00                  | Bridge Club du Panorama                        | 200.00                      |
| E.P.A. Théâtre des Sources-Cinéma Le Scarron | 512 000.00                  | Chorale Saint Pierre Saint Paul                | 500.00                      |
| COS  | 40 097.00                   | Club poétique                                  | 150.00                      |
| OGEC Saint Vincent de Paul                   | 26 701.00                   | Club UNESCO                                    | 160.00                      |
| Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)   | 230 860.00                  | Comité de Paix de Fontenay-aux-Roses           | 250.00                      |
| Collège Universitaire Fontenaisien (CUF)     | 7 245.00                    | Comité d'ent. Anc Comb. Vict. Gr (ACVG)        | 1 500.00                    |
| Ludothèque "Manège aux jouets"               | 14 060.00                   | Fédér des Ceils de Parents d'Elèves (FCPE)     | 450.00                      |
| Assoc. Socio-Cult des Sorrières (ASCS)       | 5 000.00                    | Fédér. Nale Anc Comb Afri Nord (FNACA)         | 300.00                      |
| Assoc. Sportive Fontenaisienne (ASF)         | 295 000.00                  | Fédér.Nale Dép Inter Résist Patri (FNDIRP)     | 250.00                      |
| Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CSIS) | 51 000.00                   | Fontenay-aux-Roses Philatélique (FAR Phil.)    | 160.00                      |
| Assoc. de Dpt Interco des Blagis (MOUS)      | 7 540.00                    | Gropt d'Etude de Minér et Fossiles (GEMF)      | 155.00                      |
| Maison de justice et de droit                | 5 034.00                    | Parents d'Elèves de l'Ens Public (PEEP)        | 450.00                      |
| ADLSO  | 382.00                      | Prévention routière                            | 250.00                      |
| Les commerces de Fontenay                    | 6 000.00                    | Scouts et guides de France                     | 500.00                      |
| Assoc.La Parentèle                           | 7 500.00                    | Souvenir Français                              | 500.00                      |
| Grpt Alim et Fal Interco des Blagis (GAFIB)  | 3 000.00                    | Union Nale des anciens Combattants             | 300.00                      |
| Centre d'Info Féminin et Familial (CIFI)     | 1 300.00                    | Union Nale des amis malades psych. (UNAFAM 92) | 300.00                      |
| Club des Anciens                             | 20 000.00                   | Société mutualiste des médaillés militaires    | 270.00                      |
| L'île aux enfants                            | 53 382.00                   | Vie libre                                      | 300.00                      |

|   |        |  |          |
|---|--------|--|----------|
| Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"         | 270.00 | Freestyle System                           | 750.00   |
| Amitiés méridionales                      | 140.00 | ARCAE                                      | 250.00   |
| Assoc. Auto des Parents d'Elèves (AAPE)   | 450.00 | Association des DGS-DGA des Hauts de Seine | 250.00   |
| Assoc. Dple Pupilles Ens Public (PEP 92)  | 150.00 | Art et Danse                               | 300.00   |
| Assoc. Valentin Haüy                      | 300.00 | Foyer socio-éducatif collège des Ormeaux   | 300.00   |
| Assoc. Vermeil retraite                   | 950.00 | FAR'andole                                 | 6 000.00 |
| Assoc. des Parents et Amis d'Hand.(APAHM) | 300.00 | Asso. Accompagnement Scolaire Aux Paradis  | 4 900.00 |
| <b>TOTAL.....</b>                         |        | <b>1 897 856.00</b>                        |          |

Les subventions supérieures à 1000 euros sont conditionnées à l'établissement d'une convention entre la Ville et l'Association concernée

### **18 – Fixation des trois taxes pour 2010**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2010 :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| TAXE D'HABITATION :            | 12.67 % |
| TAXE SUR LE FONCIER BATI :     | 14.41 % |
| TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : | 16.09 % |

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Constant, M. Faye votent contre)

### **19 – Approbation du budget principal 2010 de la Ville**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal approuve, par chapitre, le budget primitif 2010, dont les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 33 599 860,27 euros, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 18 584 825,48 euros.

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Constant, M. Faye votent contre)

### **20 – Approbation du budget principal 2010 des insertions publicitaires**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal approuve, par chapitre, le budget primitif 2010 des insertions publicitaires équilibré à hauteur de 106 500 euros en section de fonctionnement.

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Constant, M. Faye votent contre)

## **VOEUX**

### **Vœux déposés par la Majorité Municipale et par M. Faye, relatifs au maintien du Plan d'Aide à la Lecture (PAL)**

*« Considérant que la décision du Département sans concertation de se désengager du Plan d'Aide à la Lecture pénalisera fortement les jeunes enfants scolarisés à Fontenay qui ne pourront plus bénéficier de ce soutien pour les aider à acquérir les bases de la lecture,*

*Considérant qu'à Fontenay, ce sont cette année 122 écoliers répartis dans 5 écoles élémentaires de la Ville qui bénéficient du Plan d'Aide à la Lecture et qu'une quinzaine d'intervenants sont employés pour animer les 11 ateliers existants,*

*Considérant que si le soutien hebdomadaire permet de prendre en charge des élèves présentant des difficultés passagères ou légères, il ne peut en aucun cas être confondu avec une aide personnalisée apportée à des enfants ayant des difficultés spécifiques,*

*Enfin, considérant que si la majorité départementale annonce redéployer le budget du PAL dans l'intensification des classes numériques expérimentales dans les collèges, nous ne pouvons accepter que l'extension des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles soit mise en place au détriment de l'acquisition des fondamentaux,*

*Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses souhaite que le Département maintienne son soutien financier au Plan d'Aide à la Lecture ».*

**Vœu adopté à la majorité absolue**

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Faye votent pour le vœu de M. Faye)

**Vœu déposé par la Majorité Municipale relatif au maintien de la clause de compétence générale**

*« Considérant que la clause de compétence générale permet à une collectivité territoriale d'aller au delà de ses compétences sur son territoire dans l'intérêt des habitants,*

*Considérant que sa suppression aurait pour conséquence de mettre fin à de nombreux subventionnements départementaux et régionaux pour les communes et les associations,*

*Considérant que sa remise en cause asphyxierait de fait de nombreuses associations, notamment dans les domaines de la culture et du sport ainsi que bon nombre de projets communaux,*

*Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses s'oppose à la remise en cause de la clause de compétence générale au niveau des régions et des départements voulue par le Gouvernement dans le cadre des projets de loi sur la réforme des collectivités locales ».*

**Vœu adopté à la majorité absolue**

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Faye ne prennent pas part au vote)

**Vœu déposé par la Majorité Municipale concernant le projet de loi relatif au Grand Paris**

*« Considérant que le projet de loi relatif au Grand Paris mené par le Gouvernement et son Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale Christian Blanc est élaboré sans réelle concertation avec les élus locaux dans une gestion technocratique contraire à la démocratie et réduisant les compétences des collectivités territoriales,*

*Considérant que ce Projet de Loi du Grand Paris induit des choix d'orientation à long terme en matière de transports et de développement urbain concernant également la qualité de vie des Fontenaisiens,*

*Considérant que ce projet s'articule principalement sur la création d'un réseau de transports reliant les pôles économiques majeurs autour de Paris alors que les habitants expriment leur besoin majeur en terme d'amélioration des transports sur les trajets reliant leur domicile à leur lieu de travail,*

*Considérant que ce projet doit se faire avec les représentants des collectivités locales et territoriales de toutes les sensibilités politiques,*

*Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses demande le renvoi du Projet de loi relatif au Grand Paris et qu'un nouveau projet :*

- soit élaboré en concertation avec les élus locaux concernés*
- donne lieu à une consultation populaire par référendum »*

**Vœu adopté à la majorité absolue**

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Faye ne prennent pas part au vote)

**Vœu déposé par la Majorité Municipale contre la hausse de 9,7% du prix du gaz**

*« Considérant qu'il est annoncé une hausse de plus de 9,7% du prix du gaz au 1er avril prochain,*

*Considérant la situation économique et sociale de notre pays, la hausse du chômage et des loyers d'habitation,*

*Considérant que début mars, GDF Suez annonçait un profit de près de 4,5 milliards,*

*Considérant que de nombreuses familles se trouvent dans une situation économique difficile, que toute charge financière supplémentaire viendrait alourdir le montant de leurs dépenses, et que cette augmentation risque de se révéler, dans bien des cas, insupportable pour les ménages les plus modestes déjà fragilisés par la crise,*

*Considérant que le rôle de l'Etat et des entreprises publiques est de privilégier l'intérêt des citoyens et le développement économique du pays plutôt que les profits à court terme des actionnaires ou de l'Etat,*

Considérant que l'Etat, premier actionnaire de GDF Suez, ne peut se dégager de toute responsabilité en imputant cette décision à la Commission de régulation de l'énergie,

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses demande à l'Etat d'assumer son rôle de régulateur et d'actionnaire majoritaire et de s'opposer à cette hausse alors que la précarité énergétique ne cesse de croître dans notre pays et que de nombreux foyers ne parviennent plus à payer leurs factures ».

**Vœu adopté à la majorité absolue**

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Faye ne prennent pas part au vote. M. Dumas, M. Fredouille, M. Mergy s'abstiennent)

**Vœu déposé par M. Faye relatif aux frais concernant les activités assurées par des bénévoles**

**Vœu rejeté à la majorité absolue**

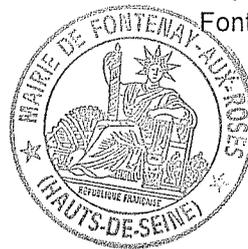
(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, ne prennent pas part au vote. M. Faye vote pour)

**Vœu déposé par les élus de l'Union de la Droite et du Centre relatif au budget du CCAS**

**Vœu rejeté à la majorité absolue**

(Mme Galante-Guillemot, M. Aubrun, Mme Bucquet, Mme Bullet-Ladarré, M. Faye votent pour)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure quinze minutes.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fontenay-aux-Roses, le 06/04/2010

Le Maire,  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET

*Pascal Buchet*

**POUR INFORMATION**

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr)